

## **12.1.2009 - Conférence de presse sur le modèle de l'interlocuteur personnel de santé (IPS)**

### **Le modèle de l'IPS présente de nombreux avantages**

Dr méd. Christoph Bosshard, président ASMAC

#### **Ce modèle garantit une approche globale des soins et est synonyme de qualité**

Dans le modèle de l'IPS, des fournisseurs de prestations médicaux et non-médicaux collaborent afin d'assurer le mandat de médecine de premier recours de manière à ce que chaque partenaire puisse faire ce pour quoi il est le mieux qualifié. De plus, l'IPS collabore avec des spécialistes qui peuvent être plus ou moins intégrés au système en fonction de la structure des soins. En effet, l'IPS dépend autant des connaissances spécialisées que les spécialistes dépendent de l'intégration dans un système fonctionnel de prestations fondamentales. La qualité des processus ainsi optimisée et la qualité des résultats contrôlée par le corps médical conduisent à une qualité des soins élevée et, en corollaire, à l'efficacité des coûts souhaitée.

#### **Ce modèle empêche la sélection des risques au détriment des patients**

Chaque recours à des prestations à charge de la LAMal est coordonné par un ou une IPS. Etant donné qu'aucune prestation n'est fournie en dehors du cadre de cette coordination, il ne peut y avoir de sélection des risques. Les prestations sont évaluées et pilotées par le patient et son IPS en fonction de leur utilité et de leur économicité. Dans le contexte actuel de surabondance d'informations, l'IPS est un réel point de lumière pour l'efficacité des soins dans le domaine de la LAMal. Ainsi, le modèle de l'IPS permet de réduire les doublons et les procédures inutiles en laissant assez de ressources pour les examens médicaux essentiels et les traitements.

#### **Le libre choix du médecin est maintenu**

Le patient peut choisir librement son IPS. Par ailleurs, il a également accès via son IPS à tous les spécialistes sans que des listes tenues par les caisses-maladie ne le limitent au meilleur marché. Le spécialiste est sollicité en commun par le patient et l'IPS en tenant compte des souhaits et des attentes du patient, épaulé par son IPS.

#### **Pour plus de renseignements:**

Pour la Suisse romande / per la Svizzera italiana:

Dr méd. Christiane Arnold, membre du Comité directeur de l'ASMAC, tél. 033 226 29 40 ou 076 575 89 18

Pour la Suisse alémanique :

Dr. med. Christoph Bosshard, Präsident VSAO, Tel. 079 787 96 50  
Fürsprecherin Rosmarie Glauser, Politische Sekretärin, Tel. 079 688 86 57